

# Les médecins dans le Centre-Ouest au Moyen Age (XIIIe-XVe siècle)

Laurence Moulinier

► **To cite this version:**

Laurence Moulinier. Les médecins dans le Centre-Ouest au Moyen Age (XIIIe-XVe siècle). Bruno Laurioux, Laurence Moulinier-Brogi. *Scrivere il Medio evo. Lo spazio, la santità, il cibo. Un libro dedicato ad Odile Redon*, Rome, Viella, pp.405-429, 2001. <halshs-00609511>

**HAL Id: halshs-00609511**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00609511>**

Submitted on 19 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Laurence MOULINIER**

## **Les médecins dans le Centre-Ouest au Moyen Age (XIIIe-XVe siècle)\***

Le cadre géographique de mon enquête comprend, en termes de régions, Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge et Bas-Poitou : il est délimité au sud par le cours de la Charente, au nord par l'Anjou et la Touraine, à l'est par le Berry et le Limousin, et à l'ouest par l'Atlantique. À la fin du Moyen Age, le terme de "Poitou" couvre souvent toute la région rattachée au royaume de France au sud de la Loire, par opposition à la Guyenne ou Gascogne anglaise<sup>1</sup> et, en embrassant un généreux Centre-Ouest, je n'agis somme toute guère différemment de certains actes royaux et chroniqueurs qui parlaient de Poitou également pour la Saintonge ou l'Angoumois.

L'histoire des praticiens de cette région n'est pas *terra incognita*, loin de là, et je l'ai abordée à mon tour par le biais de la prosopographie, m'appuyant sur différents travaux<sup>2</sup> et sur quelques documents conservés aux Archives Départementales de la Vienne pour confectionner la liste en annexe. Barbiers et chirurgiens y sont présentés séparément, selon les termes qui les désignent dans les sources, bien que la distinction entre les deux dans notre région n'ait rien de tranché au Moyen Age ; en revanche, j'ai rangé parmi les médecins des individus connus pour avoir suivi des études de médecine mais dont rien ne prouve qu'ils l'ont exercée. Apparaît ainsi une foule de personnages à propos desquels on peut glaner des renseignements divers, qu'on tâchera d'ordonner en présentant successivement les différents types de praticiens, l'affirmation d'une médecine universitaire, les cadres où les médecins exercèrent, et enfin les rapports entre praticiens et villes.

### **Les différents types de praticiens**

Aux derniers siècles du Moyen Age, barbiers, chirurgiens et médecins forment les trois principales "professions de santé", mais ce trinôme est relativement récent puisque jusqu'aux XIe-XIIe siècles au moins, ces professions ont exercé leur activité sans être différenciées. D'autre part, jusqu'au XIIe siècle environ, la médecine savante fut surtout monastique. Or à partir de cette époque, un premier clivage théorique se fit jour au sein des praticiens sous l'effet de conciles qui interdirent les opérations chirurgicales aux

---

\* En juin 1999, sur l'amicale invitation de Fabrice Vigier, j'ai donné à la Société des Antiquaires de l'Ouest de Poitiers une conférence sur les médecins du Centre-Ouest au Moyen Age, et aujourd'hui, c'est avec beaucoup de plaisir que j'en dédie une version resserrée à Odile Redon, basée à Chouzé-sur-Loire aux portes de l'espace considéré.

<sup>1</sup> Favreau, *La Ville de Poitiers* (dorénavant cité F), p. 119.

<sup>2</sup> En particulier la liste de praticiens établie par Rambaud dans *La Communauté des maîtres chirurgiens*, pp. 417-439 (dorénavant cité R) ; le *Dictionnaire biographique* d'Ernest Wickersheimer (dorénavant cité D suivi du numéro de page) ; les compléments apportés à ce dernier par Danielle Jacquart, dans un *Supplément* (dorénavant cité S) puis dans des "Addenda" (publiés dans *Le milieu médical*) ainsi que mainte étude de Robert Favreau sur Poitiers et le Poitou au Moyen Age.

membres du clergé munis des ordres majeurs. Le XIII<sup>e</sup> siècle vit pour sa part l'apparition de médecins universitaires, à qui fut étendue l'interdiction d'exercer la chirurgie ; le médecin fut désormais radicalement distingué du chirurgien, cantonné dans les opérations manuelles et tenu pour un technicien intellectuellement inférieur. Ce distinguo théorique souffrit toutefois des exceptions dans la pratique chez les non-universitaires, comme le montre ici en négatif le cas d'Etienne Martin, banni de la seigneurie de Bressuire en 1450 avec défense de pratiquer dans tout le pays de Poitou : ici, *medicus* qualifie un praticien qui exerçait à la fois les fonctions de chirurgien et de médecin.

Une autre frontière vint séparer barbiers et chirurgiens à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, du moins en certains endroits. Le barbier avait théoriquement pour attributions le rasage, les pansements, et la pose de ventouses et de sangsues, mais dans les faits, ses activités étaient souvent semblables à celles du chirurgien. Or, si les conflits entre ces deux corporations furent monnaie courante à Paris,<sup>3</sup> où nombre de barbiers furent poursuivis pour exercice illégal de la chirurgie, en Poitou en revanche ces deux corps de métiers se confondaient pour une large part au Moyen Age :<sup>4</sup> Prosper Boissonnade, par exemple, notait que les chirurgiens poitevins étaient généralement désignés sous la dénomination de maîtres-barbiers au XIV<sup>e</sup> siècle, mais aussi que le terme de barbiers-chirurgiens était encore d'usage courant à Poitiers au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>5</sup> Le terme de *barbier* a donc une grande extension en Poitou, et ce phénomène se double du caractère assez tardif<sup>6</sup> de l'organisation communautaire : c'est en effet en 1410, sous le principat de Jean de Berry, comte de Poitou de 1372 à 1416, que les " barbiers " de cette région furent formés en corporation. Le duc de Berry déclare vouloir combler une lacune en accédant à la requête de son premier barbier, Gervaisot Merlin, ainsi qu'aux supplications de tous les barbiers de Poitou, Angoumois, Guyenne, Limousin et Auvergne, et les statuts qu'il leur donne sont expressément imités de ceux obtenus par les barbiers parisiens en 1371.<sup>7</sup>

Ils prévoient que, dans chaque province, le lieutenant du premier barbier du roi percevra cinq sous chaque fois qu'un maître voudra ouvrir boutique, et qu'il désignera 2 ou 3 jurés chargés de gouverner la communauté, dont les membres sont tous tenus de comparaître devant lui sous peine d'amende ; aux lieutenants de ce premier barbier, véritable garde du métier, est accordé le droit d'étendre son autorité sur " les banlieues, villages, appartenances et dépendances " de la ville qu'ils habitent, et ceux qui veulent exercer dans l'arrière-pays sont donc en principe tenus de passer un examen devant les maîtres d'une ville voisine.

Ce règlement contient aussi d'intéressantes notations d'ordre sanitaire, voire moral : les barbiers entretenant pour le public des étuves où ils pratiquaient l'épilation, interdiction leur était faite d'accepter ou de garder dans le métier tout barbier " réputé ou notoirement diffamé de tenir et avoir ostel de bordellerie ou de maquellerie ", ainsi que de " faire office

---

<sup>3</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 280.

<sup>4</sup> R, p. 180.

<sup>5</sup> Boissonnade, *Essai sur l'organisation du travail* (dorénavant cité B), vol. I, p. 480 et *passim*.

<sup>6</sup> Tardif s'entend relativement à Paris et à Montpellier (où ces règlements apparurent plus tôt que dans les villes de province), non par rapport aux autres métiers : jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, il n'y a en effet qu'un métier juré à Poitiers, celui de boucher, doté d'un statut depuis le XIII<sup>e</sup> siècle : cf. F, p. 543.

<sup>7</sup> Cf. Statuts de 1410, in *Archives Historiques du Poitou* (désormais citées AHP), XVI, pp. 355-360, p. 356 : " les privilèges octroyés au premier barbier de mon seigneur le roi et autres barbiers de la ville de Paris ".

de barbier à mesel ou à meselle"<sup>8</sup>. En revanche, ces statuts ne peuvent guère nous aider à nous représenter la formation de ces praticiens car rien n'y est dit d'un enseignement théorique et l'apprentissage est à peine évoqué, l'article 3 disant seulement que nul ne pourra "faire office de barbier" s'il n'a pas été "essayé et éprouvé par les maîtres et jurés"<sup>9</sup> (on sait par exemple que la corporation fit opposition à un nouveau barbier en 1461).<sup>10</sup>

Les barbiers du Poitou pouvaient donc saigner et faire acte de chirurgie<sup>11</sup>, et l'on retrouve cette assimilation de la barberie à la chirurgie dans d'autres villes de province, où elle traduit souvent non une indifférenciation, mais une fusion entre les deux communautés : ainsi à Toulouse, dans les statuts de 1457, les barbiers nommaient dans le préambule les "bailles et autres proud'hommes du mestier et art de barberie et cirurgie", et définissaient leur métier comme "l'art de surgayria et de fleubotomia et de ventozas".<sup>12</sup>

### **L'affirmation d'une médecine universitaire**

Les médecins pour leur part, on l'a dit, étaient essentiellement des moines jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle inclus. E. Patzelt suppose qu'il y avait alors un médecin dans tous les monastères,<sup>13</sup> et de fait, de nombreux médecins sont attestés dans des chartiers d'abbayes, à Maillezaïs, Montazai, Saint-Jouin-de-Marnes, etc.; inversement, on ne connaît pour toute la région que deux ou trois exemples de médecins désignés comme laïcs au XII<sup>e</sup> siècle, Guillaume, témoin du testament de Pierre de Chemillé en 1120,<sup>14</sup> Lombardus, médecin de l'abbaye de Talmont vers 1135-1140,<sup>15</sup> et Pierre de Trahent, un médecin possessionné à Massigny.<sup>16</sup> Mais avec le développement des universités, et les conciles qui se succédèrent pour interdire aux religieux à la fois les études universitaires et l'exercice de la médecine hors du cloître, les moines médecins se retirèrent derrière leurs murs, et une nouvelle ligne de partage des eaux se dessina dans le monde des médecins, entre universitaires et non-universitaires. À attributions comparables, ils se distinguèrent dorénavant nettement par leur formation.

Dans notre corpus, une vingtaine de personnages possède des titres universitaires, mais certains n'ont pas pour autant obtenu la maîtrise : ainsi à La Rochelle Aimeri Michel, bachelier attesté en 1437, et à Poitiers dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, Alain Moisonne, un laïc gradué en médecine membre du corps de ville, ou Jacques Couiffin, licencié en médecine. Quant à Simon de Bona Hora et Antoine Chambourel, respectivement écolier au service du seigneur de Pons entre 1351 et 1357 et bachelier devenu le médecin du sire d'Albret à partir de 1497, leurs cas montrent que, dans le Centre-Ouest comme ailleurs en France, il y eut des bacheliers ou écoliers au service de certains grands alors que la réglementation de la profession interdisait de pratiquer sans être licencié. Là encore, la rigueur de la réglementation dépendait des endroits : s'il était

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 357.

<sup>10</sup> F, p. 422.

<sup>11</sup> AHP, XVI, p. 359 : " que tous les barbiers de nos diz pays qui seigneront gens avant disner... ".

<sup>12</sup> Jacquet, *Le milieu médical*, p. 283.

<sup>13</sup> E. Patzelt, *Moines-médecins*.

<sup>14</sup> D 220.

<sup>15</sup> D 526.

<sup>16</sup> D 664.

fort mal vu à Paris pour un licencié d'exercer sans la maîtrise, ailleurs, la licence, voire le baccalauréat, pouvait suffire.

Différents médecins du Poitou dont la carrière universitaire est connue sont toutefois parvenus au grade de maître ou de docteur, et certains ont porté le titre de maître régent et donc professé pendant quelque temps, à Poitiers ou ailleurs, tels Jacques Porchet (ancien régent à Paris et premier professeur en médecine de la ville de Poitiers), Jean Tartas, Robert Poitevin, Simon Aligret, Raoul de la Woestine ou Thomas Suyreau — ces deux derniers se signalant par leur état conjugal, rendu compatible avec la qualité de régent par la réforme du cardinal d'Estouteville en 1452.<sup>17</sup>

Le recrutement était souvent extérieur à la ville, et la plupart avait étudié à Paris : l'“exode” des universitaires parisiens eut dès cette époque un rôle à jouer dans l'histoire de l'université de Poitiers... Mais les médecins ayant fréquenté plus d'une université en tant qu'étudiant ou maître sont l'exception et il faut souligner ici le cas de Robert Poitevin, qui fut entre autres chancelier de l'université de Poitiers en 1448 : prêtre, attaché au roi, et régent à Paris de 1418 à sa mort en 1474, il fit partie, comme Jacques Despars,<sup>18</sup> de ces étudiants qui suivirent successivement l'enseignement des deux facultés rivales de Paris et de Montpellier<sup>19</sup>. Quant aux universités étrangères ayant fourni quelques médecins à la France, elles étaient principalement italiennes,<sup>20</sup> et l'on remarquera ici le Napolitain Antoine de Montanaris, établi à Poitiers à la toute fin du XVe siècle, sur lequel nous reviendrons.

Il est clair que le cadre chronologique impartit à notre étude nous voue à saisir peu d'anciens étudiants de la faculté de Poitiers puisque celle-ci ne fut fondée qu'en 1432 et que son essor fut assez tardif, après des débuts difficiles liés à la dernière phase de la Guerre de cent ans. Encore cet essor ne fut-il manifeste, dans un premier temps, que pour les facultés de théologie, droit et arts<sup>21</sup>. En effet, en raison de son petit nombre d'étudiants, la faculté de médecine fut à ses débuts unie à celle de théologie ;<sup>22</sup> en outre, il n'y eut sans doute pas en médecine plus de deux docteurs régents<sup>23</sup> (Jacques Porchet fut ainsi secondé assez tôt par Jean de La Rivière), alors qu'il y avait 4 chaires de droit et au moins une trentaine de maîtres régents ès arts en 1494. Faut-il pour autant tenir l'enseignement médical qui y était dispensé pour “famélique”,<sup>24</sup> même dans la deuxième moitié du XVe siècle ? On note en tout cas qu'Alain Moissonne s'absenta de Poitiers pour faire ses études en la matière,<sup>25</sup> et que les élites de Poitiers offrirent une pension à Pierre Mahaut pour le convaincre de rester.

En revanche, on en est souvent réduit aux suppositions quant à la formation de ceux qui s'adonnèrent à la médecine sans avoir fréquenté l'université : les empiriques, tout d'abord, dont certains ne nous sont connus que parce qu'ils ont été inquiétés, tel André Jousseume, un paroissien de Chanteloup poursuivi en 1425 devant la châtellenie de Bressuire pour avoir “essoigné frauduleusement de maladie la veuve Guittaud, qui bien se

---

<sup>17</sup> Jacquart, *La médecine médiévale*, pp. 158-159.

<sup>18</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 78.

<sup>19</sup> Jacquart, *La médecine médiévale*, p. 156. Sur ce personnage, cf. Favreau, *Robert Poitevin*.

<sup>20</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 75.

<sup>21</sup> Boissonnade, *Histoire de l'université de Poitiers*, p. 72.

<sup>22</sup> F, p. 295.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 475.

<sup>24</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 70.

<sup>25</sup> F, p. 474 n. 154.

portait”,<sup>26</sup> mais aussi les juifs. Ces derniers furent tous expulsés du Poitou et de la Saintonge à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle,<sup>27</sup> et l'on n'en rencontre de fait qu'un seul ici, Joseph, “Mestre Joce”, à Thouars vers 1296. L'art de guérir était particulièrement répandu dans les milieux juifs, mais les juifs ne pouvaient faire partie de l'université et l'on sait qu'en général, ils obtenaient la licence d'exercer du représentant de l'autorité royale après un examen devant un jury composé de juifs et de chrétiens.

### **Les cadres d'exercice**

Nombre de médecins furent au service d'un grand personnage : certains furent appelés occasionnellement en consultation par une clientèle princière, tandis que d'autres furent attachés à une cour ou à un château.

On rangera dans la première de ces catégories Antoine de Lisaine, appelé au chevet du comte d'Angoulême à Châteauneuf-sur-Charente vers la fin de l'année 1494 comme le fut Roux de Poitiers vers la fin de 1496, ou Thomas, qui soigna l'épouse de l'amiral Prigent de Coëtivy à La Rochelle, puis Marie de Valois, dame de Taillebourg et cousine du roi.<sup>28</sup> Le second groupe est plus fourni et l'échantillon plus varié : ceux qui soignèrent les princes, les rois et leurs favoris s'appellent ici Raoul de La Woestine (relevons au passage que, médecin du Bâtard d'Orléans et bâtard lui-même, il fut légitimé par Louis XI), Robert Masselin, Robert Poitevin ou Thomas Suyreau, et leurs parcours furent divers. Enfin, bien qu'on ne puisse s'y attarder ici, relevons qu'un professeur de Poitiers, Jean de La Rivière, accepta d'évoquer le diable pour Gilles de Rais dans les années 1430<sup>29</sup>....

Les grands avaient plus d'un médecin à leur service (notre liste en fait apparaît deux attachés au même moment au duc de Berry) mais, parmi les physiciens attirés de seigneurs moins importants, on ne relève qu'Elie de Castro Novo, légataire de Jeanne d'Albret en 1357, Antoine Chambourel et Simon de Bona Hora rencontrés plus haut : pour de simples seigneurs, pensionner un médecin constituait sans doute plutôt une mesure ponctuelle, prise en cas de maladie ou à l'approche de la mort.

En ce qui concerne les barbiers, les grands en avaient au moins un attaché à leur hôtel (une ordonnance de l'hôtel du comte de Poitiers en 1315 montre qu'il a son barbier, comme il a son “espicier” et son tailleur,<sup>30</sup> et plusieurs noms de barbiers ayant soigné le duc de Berry nous sont connus), et l'on rappellera ici l'importance de la charge de premier barbier, un titre apparu en 1345 sous Philippe VI de Valois : ce personnage étendit sa juridiction sur tous les barbiers de Paris à partir de 1371, puis, à partir de 1427, sur tous ceux des bonnes villes du royaume.<sup>31</sup> Colinet Candillon, premier barbier de Charles VII de 1420 à 1439, eut ainsi une influence décisive dans la confirmation des statuts des barbiers du Poitou en 1420 et 1438, et c'est également à sa demande que Charles VII donna en 1427, à Poitiers, un règlement aux chirurgiens de toute la France.<sup>32</sup> Mais seuls certains seigneurs parvinrent à se doter d'un barbier à l'instar des grands, ainsi le “sire de Pons” Hélié Rudel, qui légua 100 sous en 1291 à son barbier Michel, ou le seigneur de Glenouze, qui fit bénéficier Hugues Girouart d'une rente en 1365. Enfin, alors que les grands avaient

---

<sup>26</sup> D 24.

<sup>27</sup> F, p. 138.

<sup>28</sup> F, p. 351 n. 206.

<sup>29</sup> Cf. Favreau, *La sorcellerie en Poitou à la fin du Moyen Age*, p. 140.

<sup>30</sup> AHP, XI, 116, cité par B, p. 516.

<sup>31</sup> Cf. de Lespinasse, *Les Métiers et corporations*, pp. 637-651.

<sup>32</sup> R, p. 180.

à leur côté un ou plusieurs chirurgiens (le roi René en eut ainsi 9 à son service entre ses domaines d'Anjou, de Provence et de Lorraine), ce type de praticiens semble avoir fait défaut aux petits châteaux.

La présence d'une cour de quelque importance entraînait donc celle de praticiens. Mais un deuxième facteur se dégage pour expliquer leur abondance relative en certains endroits, à savoir le développement urbain, qui peut revêtir différents visages. Si à Poitiers par exemple, on connaît de nombreux médecins, dont une bonne partie vécut au XV<sup>e</sup> siècle, ce qui peut s'expliquer par la création d'une faculté de médecine en 1432, à La Rochelle, en revanche, on recense plus de barbiers et de chirurgiens que de médecins. Hasard de la conservation des documents ? Sans doute pas seulement : l'activité de cette ville portuaire alla croissant du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle et, reprise aux Anglais par Du Guesclin en 1372, La Rochelle devint le grand port de l'Aquitaine française jusqu'à la reconquête de Bordeaux en 1453 ; comme le suggère Danielle Jacquart, le passage de marins et de marchands en grand nombre justifiait peut-être un plus grand besoin de barbiers,<sup>33</sup> et on sait aussi qu'un hôpital fut fondé à La Rochelle dès le XIII<sup>e</sup> siècle par Alexandre Aufredi. Saint-Jean-d'Angély, autre ville marchande, se signale également par un nombre non négligeable de praticiens : pas moins de douze barbiers pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, chiffre qui est sans doute à relier au fait que la ville, où se trouvait une abbaye de bénédictins conservant une relique de saint Jean-Baptiste, était une étape de l'une des routes de Compostelle. Différentes localités apparaissent en revanche comme moins bien dotées — Robert Favreau note que "pour soigner le seigneur de Taillebourg, on s'adresse à La Rochelle —<sup>34</sup>, et l'on connaît plusieurs médecins ou barbiers de Poitiers qui mirent leur art au service de la région : un maître barbier fut mandé en 1452 à Nanteuil, " si possible avec un autre barbier pour soigner un blessé ",<sup>35</sup> Jean Tartas alla soigner les Niortais en 1453, et Guillaume Gervain et Geoffroi Paluz se déplacèrent dans la province, à Parthenay, Niort ou Lusignan.<sup>36</sup>

C'est évidemment des grands maîtres et des patients importants qu'on a le plus de traces. Or on sait par ailleurs que les barbiers tinrent souvent le rôle de médecins ou de chirurgiens auprès des anonymes ou des humbles, et il faut dire un mot à présent des praticiens attestés au sein d'hôpitaux, d'aumôneries ou de léproseries, où la médecine rencontrait l'assistance.

Les hôpitaux étaient plutôt des lieux d'accueil que de traitement et le personnel soignant, exclusivement religieux à l'origine, ne se médicalisa que lentement. A l'Hôtel-Dieu de Paris, par exemple, la première mention d'un chirurgien date de 1221, celle d'un médecin de 1231 — et encore était-il de passage. On ne connaît que 5 noms pour le XIII<sup>e</sup> siècle et l'on remarquera donc ici le cas de Pierre Endradi, un physicien de Pons pour qui l'Hôpital Neuf constitua en 1298 une rente annuelle et viagère (semblable mesure est attestée également en 1404 en faveur du médecin Arnaud).

Les aumôneries dépendaient généralement d'un chapitre ou d'une abbaye : ainsi à Poitiers, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, sur une quinzaine d'établissements hospitaliers, 3 ou 4 seulement sont des fondations laïques.<sup>37</sup> Niort à la même époque a 3 aumôneries et une maladrerie, et

---

<sup>33</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 92 ; voir aussi p. 239.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 424 n. 694.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 212 n. 461.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 422.

la plupart des villes notables du Poitou n'ont pas plus qu'une maladrerie et une aumônerie. Notre recherche met en évidence celle des Filles trouvées de Saint-Maixent, qui eut pour aumônier Thomas Suyreau, médecin de Charles Ier d'Anjou, et livre les noms de praticiens ayant exercé à l'aumônerie Saint-Barthélemy de La Rochelle (les chirurgiens Jean Cadoye et Simonet Texier, et le médecin Jean Ydeghen). Ces aumôneries accueillèrent surtout les pauvres des paroisses de la ville et des environs mais aucune exclusive ne paraît y avoir eu cours, de même que dans les maladreries, qui, en principe du moins, ne recevaient que les lépreux natifs de la ville, de la banlieue ou de la châtelainie.

La période 1450-1500 vit croître le rôle hospitalier des barbiers, tandis que dans les léproseries, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les jurys d'examen, jusqu'alors formés d'ecclésiastiques, de nobles et de laïques, s'ouvrirent aux praticiens<sup>38</sup>. Le rôle joué par les barbiers dans les léproseries resta toutefois assez restreint à cause du caractère incurable de la maladie, et leur intervention se situait plutôt au niveau du dépistage. Les barbiers de Poitiers ont ainsi souvent procédé à l'examen de personnes soupçonnées d'être lépreuses, originaires de Poitiers ou de la région, à qui ils délivraient des "certifications" : en 1397 par exemple, la commune enjoint à une femme de Saint-Jean-d'Angély d'aller "à Poitiers ou à La Rochelle pour savoir si elle est entachée de la maladie saint Ladre ou non, et apporter certification soubz le seel authentique", et en mai 1477, la cour de la Coindrie en Thouarsais décide qu'Hilairt Georgent doit se rendre à Poitiers "pour se faire examiner par les barbiers afin de savoir s'il a la lèpre".<sup>39</sup> Les barbiers furent également chargés par la municipalité de visiter les pestiférés, accompagnés de médecins, mais tardivement, à partir de 1479 seulement.<sup>40</sup>

## **Les praticiens et les villes**

Des trois principales professions de santé, ce sont les médecins qui furent le plus demandés par les conseils municipaux et on prit l'habitude de les pensionner, dès le XIII<sup>e</sup> siècle en Italie et un siècle plus tard en France. Ainsi, à Poitiers, le corps de ville a salarié "maître Guillaume" avant 1440, puis, de 1446 à 1460 ou 1461, Jean Tartas ; la municipalité disait l'entretenir "pour pourvoir moiennant la grace notre Seigneur dudit fait de médecine aux corps humains des habitants de ladite ville et du pais d'environ",<sup>41</sup> et à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, la figure du médecin municipal devint habituelle à Poitiers. La ville de Niort, quant à elle, salaria Guillaume le Moygne à l'occasion de l'épidémie qui s'était déclarée en 1453-54, puis, l'année suivante, un autre médecin, Robert. Du point de vue des ressources financières, nos renseignements sont maigres, mais une grande disparité devait régner entre ces différents métiers. Si au XIII<sup>e</sup> siècle, le barbier Paulin était propriétaire d'une maison qu'il mit en vente, deux siècles plus tard, une barbière du nom de Jeanne fut secourue comme indigente par l'échevinage. Quelques médecins apparaissent propriétaires de maisons ou de domaines, tels Guillaume Gervain au XIV<sup>e</sup> siècle et Antoine de Montanaris au XV<sup>e</sup>, mais, pour la plupart, le montant de leurs rentes et de leurs honoraires nous échappe. Les rares praticiens qui exercèrent au sein d'hôpitaux le firent probablement par charité, et l'on peut tabler que leur rémunération était maigre ; quant aux médecins pensionnés par une ville, ils étaient sans aucun doute moins rétribués que leurs confrères au service de princes, comme on peut s'en

<sup>38</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 288.

<sup>39</sup> F, p. 424 n. 695.

<sup>40</sup> Cf. Bonnin, *L'Assistance et la charité*, p. 76.

<sup>41</sup> Cité *ibid.*, p. 82.



rendre compte en comparant l'allocation de 100 livres que Charles VII fit remettre à Robert Masselin en 1431 avec la première pension de Jean Tartas en 1446, qui s'élevait à 20 livres et 15 setiers de froment,<sup>42</sup> ou la pension annuelle de 60 livres que Pierre Mahault se vit offrir en 1461. La municipalité pouvait parfois tarder à verser la pension,<sup>43</sup> et en 1460 on voit Jean Tartas réclamer “ un g manteau neuf, que on luy aide à payer le louage de sa maison ”, puis le blé nécessaire à sa nourriture, le prêt de deux livres de la librairie municipale “ pour faire des répétitions ”, et enfin un grand bahut ; hormis ses appointements, tout lui fut refusé<sup>44</sup>, mais jusqu'à cette date, la commune de Poitiers assura des pensions à un certain nombre de maîtres ainsi que des gratifications en blé et en vin.<sup>45</sup> Des ressources annexes pouvaient être fournies par la possession de biens fonciers, à l'instar de Jean de La Rivière, recteur de l'université en 1434, mais on ne peut tirer de ce genre de mentions aucune indication sur le niveau de richesse atteint par nos médecins. L'acquisition de bénéfices ecclésiastiques constituait plus sûrement une source de revenus supplémentaires et, outre les praticiens établis dans le Centre-Ouest, on sait que différents médecins, de Paris ou de Montpellier, briguèrent ou obtinrent de tels bénéfices en Poitou, comme le neveu de Robert Poitevin Michel de Bouhain, écolier à Paris en 1473-74.<sup>46</sup>

Pour cerner les rapports entre praticiens et villes, il faut distinguer entre villes pourvues d'administrations municipales autonomes et villes domaniales. Poitiers, Niort, mais aussi La Rochelle, Saintes, Oléron, Cognac, Angoulême, Saint-Jean-d'Angély, autant de communes créées sur le modèle des Etablissements de Rouen,<sup>47</sup> sont les villes du premier type ; le rôle principal y était tenu par le maire, qui pouvait pénétrer jusque dans la boutique du barbier<sup>48</sup> ou qui, comme à Poitiers, faisait examiner les nouveaux venus par un docteur régent pour démasquer les charlatans ; ainsi le 4 juin 1459 Jean Tartas reconnaît qu'un individu de ce genre est “ cognoissant en son dit métier et qu'il l'a expérimenté ”, et il peut donc s'installer dans la ville.<sup>49</sup> Les villes du second genre, telles Châtellerauld, Fontenay ou Thouars, ne jouissaient pas de pareilles prérogatives :<sup>50</sup> c'est le représentant du roi ou le seigneur qui promulguait des statuts, exerçait les droits de police du souverain et rendait la justice aux communautés. Notre corpus révèle ainsi le rôle d'arbitre joué par la seigneurie de Bressuire, seule apte à trancher en cas de litige ou de fraude comme le montrent les poursuites encourues par André Jousseume en 1425 ou Etienne Martin en 1450 ; quant à Nicolas Jourdain, de Bressuire, qui se disait professeur en médecine, il fut poursuivi en 1452 à la requête d'un apothicaire de Thouars et renvoyé sans amende parce que pauvre, mais il se vit défendre d'exercer en la châtellenie de Bressuire avant que la cour ne soit assurée de ses compétences.<sup>51</sup>

Chirurgiens et barbiers ne sont qu'un petit nombre à faire partie du corps de ville à Poitiers (ainsi le barbier Paulin, cité comme bourgeois en 1242) et aucun n'est devenu

---

<sup>42</sup> 27 juillet 1446. Poitiers, Archives communales (désormais abrégées ACP), J 956.

<sup>43</sup> Bonnin, *L'Assistance et la charité*, p. 83.

<sup>44</sup> Cf. Rambaud, *Les Statuts de la faculté*, p. 34.

<sup>45</sup> F, p. 380.

<sup>46</sup> D 551.

<sup>47</sup> F, p. 114.

<sup>48</sup> B, p. 297.

<sup>49</sup> Cf. Rambaud, *Les Statuts de la faculté*, p. 41.

<sup>50</sup> B, p. 290.

<sup>51</sup> S 215.

conseiller ou échevin,<sup>52</sup> alors qu'à Saint-Jean-d'Angély, on connaît différents barbiers parmi les pairs et conseillers de la ville : Guillaume Legit, Guillaume Servant, Geoffroi Coutetin, Aymon Pipelet, ou Pierre Bernart. En revanche, à Poitiers, un médecin, Jean Tartas, fut non seulement membre du corps de ville mais aussi rapporteur du budget de la ville, puis chargé de lever les taxes mises par le roi sur le Poitou ; Thomas Suyreau fut pour sa part juge de Saint-Maixent et de la cour de prévôté dudit lieu.

Le cas de Poitiers est particulièrement intéressant pour observer les rapports entre ville et médecins car, pendant plus d'un siècle, la municipalité est la seule autorité qui soutienne et dirige l'université ; elle prête ou bâtit les locaux, vient en aide à l'occasion aux écoliers pauvres, et surtout aux professeurs en leur accordant, comme on l'a dit, pensions et gratifications : encore en 1474, Raoul de la Woestine, qui possède sa licence, se voit accorder le droit de faire des lectures dans la salle de la mairie. Après cette date, toutefois, le soutien des bourgeois à l'université ne sera plus indispensable, l'afflux des écoliers permettant désormais aux maîtres de recevoir un salaire sans l'aide de la commune.

La non-résidence n'est pas un problème qui date d'hier et au XV<sup>e</sup> siècle, les médecins en résidence fixe à Poitiers n'étaient qu'une poignée ; le 7 octobre 1476 la municipalité menace ainsi de poursuite les maîtres régents " qui ne font aucune résidence dans la ville mais viennent seulement aux leçons prendre tout le profit qu'ils peuvent en avoir sans les dépens ".<sup>53</sup> Il en venait d'ailleurs, pour des séjours plus ou moins longs et, pour éviter que la population ne pâtisse de l'instabilité du corps médical, la municipalité accueillait tout praticien agréé par un docteur régent. Mais au XVI<sup>e</sup> siècle, les médecins prirent ombrage de la concurrence de leurs confrères étrangers et quand en 1543 un licencié en médecine italien, David Faranensis, qui exerçait depuis 12 ou 13 ans à Fontenay-le-Comte, voulut s'installer à Poitiers, un arrêt du parlement l'y autorisa en précisant qu'il ne s'agissait que d'une tolérance ; puis, le 30 avril 1544, les membres de la Faculté de médecine prirent l'engagement de faire poursuivre tous les médecins étrangers.<sup>54</sup> Au bout du compte ceux-ci disparurent de Poitiers ou du moins n'y séjournèrent que peu de temps,<sup>55</sup> et la ville se priva d'une source d'enrichissement culturel telle que l'avait été au XV<sup>e</sup> siècle la venue d'un Antoine de Montanaris.

Celui-ci est en effet l'un des trois médecins poitevins ayant laissé trace d'une bibliothèque (une trace laissée par 120 médecins seulement à l'échelle de toute la France), avec Robert Poitevin et Raoul de la Woestine, dont on conserve aujourd'hui encore un manuscrit.<sup>56</sup> Antoine de Montanaris possédait pour sa part 52 volumes de médecine reliés et d'autres non reliés,<sup>57</sup> et il faut ajouter que ce médecin fonda aussi un collège à Poitiers, ville où une dizaine d'établissements de ce type furent institués entre la seconde moitié du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, soit par des maîtres soit par des donateurs laïcs ou ecclésiastiques.<sup>58</sup>

Mais la culture, livresque ou non, des praticiens poitevins ne se donne guère à voir, et l'on relèvera aussi, sans pouvoir en dire beaucoup plus, que deux des dix auteurs ayant écrit sur le pouls et les urines en France au Moyen Age sont dits du Poitou, à savoir Bernard (ou Barthélemy) Pictaviensis, auteur d'un *De pulsibus* (ms. Paris, BnF, lat. 6957, fol. 26-

<sup>52</sup> F, p. 314.

<sup>53</sup> Rambaud, *Les Statuts de la faculté*, p. 40.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>56</sup> Le ms. 151 de la Bibliothèque Municipale de Poitiers, *Quaestiones super librum de animalibus Alberti Magni*.

<sup>57</sup> Voir l'inventaire de ses biens établi le 25 septembre 1507, Archives Départementales de la Vienne (désormais abrégées ADV), D 200.

<sup>58</sup> F, p. 383.

34v, XV<sup>e</sup> siècle)<sup>59</sup> et Guillaume Pictavensis, signalé comme auteur d'un *Liber urinarum*.<sup>60</sup> La majeure partie des œuvres médicales était alors le fruit des universités mais on ignore tout de ces deux auteurs, et l'on n'oubliera pas que le nom seul peut être trompeur : une génération avant le fameux Robert Poitevin, un de ses homonymes était originaire de Normandie...<sup>61</sup>

Tentons de récapituler. Si, en France, l'une des nouveautés de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle fut l'apparition massive de barbiers et chirurgiens, toutefois, dans la deuxième moitié de ce siècle, on ne relève plus d'une dizaine de noms que pour un petit nombre de régions, et même au XV<sup>e</sup> siècle, le métier de chirurgien n'était pas représenté partout. L'Aunis se signale donc précocement par les praticiens de ce type qui y sont attestés, grâce sans doute à l'activité du port de la Rochelle. Et même là où barbiers et chirurgiens se font plus nombreux, l'établissement de règlements consacrant leur utilité suit des rythmes divers : dans le cas du Poitou, le principat du duc de Berry fut déterminant pour l'organisation de ces communautés de praticiens.

L'autre fait marquant est le développement d'une médecine universitaire : le nombre de médecins gradués dans le Centre-Ouest augmente nettement entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle — au XV<sup>e</sup> siècle, presque tous les médecins de Poitiers sont gradués en médecine, ce qui deviendra la règle au XVI<sup>e</sup> — puis, une fois passées les difficultés liées au contexte politique, la présence d'une faculté de médecine à Poitiers s'imposera comme un élément dynamique.

La période 1350-1500 fut scandée par les épidémies, qui remodelèrent l'organisation sanitaire de la région en offrant aux praticiens de nouvelles possibilités d'agir. Quand la peste s'abat sur le Poitou à partir de 1348, on ne connaît alors qu'un seul médecin, Gautier Doyneau, qui y laisse la vie ; or elle sévit à nouveau en 1362, aux confins du Poitou et de l'Anjou vers 1365,<sup>62</sup> dans la région de Saint-Maixent durant l'hiver 1375-76, en Angoumois en 1400 et 1407, à Saint-Jean-d'Angély entre 1411 et 1417, etc. Poitiers, pour sa part, fut touchée en moyenne tous les cinq ans entre 1414 et 1516.<sup>63</sup> Les barbiers furent amenés à lutter contre ces fléaux<sup>64</sup> et à étendre leurs attributions, puisqu'ils eurent désormais aussi à inciser les bubons, et le dépistage de la lèpre fut un autre domaine où ils pratiquèrent au même niveau que chirurgiens et médecins. D'une manière générale, le travail au service des villes fut pour eux l'occasion d'entrer en concurrence directe avec les médecins, tandis que ces derniers y trouvaient une source de revenus palliant la difficulté d'acquiescer des bénéfices ecclésiastiques.

Peut-on donc, en définitive, rassembler tous ces praticiens pour parler d'un milieu médical propre au Centre-Ouest ? Même à la fin du Moyen Âge, et bien qu'ils aient parfois eu à exercer le même art, on doit plutôt parler de différents corps ayant conquis une organisation et une identité propres : une forte hiérarchie oppose alors universitaires et non-universitaires, médecins des grands et praticiens communaux, ou encore barbiers-chirurgiens membres de la communauté et ceux qui ne portent pas le titre de maître.<sup>65</sup>

---

<sup>59</sup> D 77.

<sup>60</sup> D 260.

<sup>61</sup> Cf. Favreau, *Robert Poitevin*, p. 141.

<sup>62</sup> F, p. 179.

<sup>63</sup> Favreau, *Epidémies à Poitiers*, p. 391.

<sup>64</sup> Cf. ACP, Reg. délib. 7, p. 405, 8 novembre 1479, cité dans F, p. 423.

<sup>65</sup> R, p. 313.

Il faut pour finir souligner les aléas et les limites de la démarche prosopographique. “ Les gens heureux n'ont pas d'histoire ”, disait le poète : les empiriques n'ont ainsi souvent laissé leur nom que s'ils furent inquiétés et parmi les barbiers, par exemple, certains ne sont connus que parce que la violence arracha leur existence à l'anonymat, tel Colinet Rousseau tué à la suite d'une querelle de jeu, ou François Charron et Guillaume Gaubert qui commirent des meurtres. D'autres nous sont parvenus saisis dans la tranquillité de leur vie familiale ou de leur qualité de propriétaire, mais pour ceux-là, combien sont passés à travers les mailles du filet de l'histoire ? La criante absence des femmes paraît révélatrice : une seule a laissé son nom à cause des mesures que prit l'échevinage en sa faveur, mais pourquoi exclure qu'il y ait eu des barbières dans la région avant 1462 ? Les statuts des barbiers ou chirurgiens n'interdisaient pas la pratique des femmes, et des barbières ou chirurgiennes sont mentionnées dès 1200 :<sup>66</sup> il est donc probable qu'il en exista en Poitou avant le XV<sup>e</sup> siècle, comme à Angers où une dénommée Théophanie exerçait ce métier en 1291.<sup>67</sup>

Rappelons, enfin, l'inégale qualité de la documentation selon les lieux : ainsi à La Rochelle le fonds de l'hôpital fondé par Alexandre Aufredi, commençant au XIII<sup>e</sup> siècle, est bien conservé à la Bibliothèque municipale, alors qu'à Poitiers il n'y a pas de fonds hospitaliers médiévaux. Mais ces réserves n'empêchent pas de conclure que le Centre-Ouest se signale, à la fin du Moyen Age, par des villes bien pourvues en praticiens telles La Rochelle ou Saint-Jean-d'Angély, à côté d'une capitale régionale capable, avec la soixantaine de barbiers et de médecins qui y sont alors connus, d'offrir à l'arrière-pays, en ce domaine aussi,<sup>68</sup> les services et les compétences qui lui manquent.

---

<sup>66</sup> Jacquart, *Le milieu médical*, p. 51.

<sup>67</sup> D 750.

<sup>68</sup> F, p. 424.

## **Annexe : Inventaire des médecins dans le Centre Ouest du XIIIe au XVe siècle<sup>69</sup>**

### *Barbiers*

**Amicus** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Arnaud** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Arnaud de Carnet** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1332-33 ; sans doute le même qu'Arnaud le Barbier.

**Aymon Pipelet** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1410 ; pair de cette ville 1417-19. Encore cité en 1426.

**Colas Garnier** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1421. Sa femme Phelipe Guillebaud faisait commerce de vin.

**Colin Paquerii** : Fils de Pierre P., barbier à Poitiers, 1287.

**Colinet Candillon** : Premier barbier et valet de chambre de Charles VII avant et depuis son avènement au trône, 1420-39.

**Colinet Rousseau** : Barbier à Beauvoir-sur-Mer tué à la suite d'une querelle de jeu, 1479.

**Constantin Girardy** : Barbier, probablement à Pons, au plus tôt vers 1292.

**Constantin Guitart** : Barbier à Pons où il était établi à la porte Saint-Vivien, au plus tôt vers 1292.

**Cyret Casin** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1446.

**Eliot** : Barbier à Saint-Jean-d'Angély, 1332-35.

**François Charron** : Barbier de Saint-Maixent. Obtint des lettres de rémission pour le meurtre de François Bonnemin, son beau-père, qui voulait lui-même tuer sa femme, 1474.

**G. Chovet** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1332.

**Geoffroi Coutetin** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, dès 1397. Il fut pair et conseiller de cette ville, 1405-11.

**Gervais Merlin** : Barbier et valet de chambre de Jean, duc de Berry, dès 1410. Au service du prince jusqu'à la mort de celui-ci en 1416.

**Girard** : Barbier, Poitiers ; habitait avec sa femme Marie place Notre-Dame la Grande en 1261.

**Guillaume** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Guillaume** : Barbier, Poitiers, 1454.

**Guillaume Aymerici** : Barbier de Pons où il était établi place Badière, au plus tôt vers 1292.

**Guillaume Barbier** : Barbier à Champdeniers, 1330 ; chargé d'une expertise pour coups et blessures avec Jean Molinea, "barbiers cognoissans et accoustumés et approuvez à cognoistre et regarder les plaies des blessés".<sup>70</sup> Voir **Jean Molinea**.

**Guillaume Barbier** : Barbier, Poitiers, 1282.<sup>71</sup>

**Guillaume Barbier** : Barbier, Poitiers, 1330.

**Guillaume Brito** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Guillaume de Cully** : Barbier, Bressuire, 1465.<sup>72</sup>

---

<sup>69</sup> Pour alléger, nous n'avons indiqué de références que lorsque les praticiens n'apparaissaient pas dans D.

<sup>70</sup> R, p. 349, qui parle à tort de "cadavre d'une personne assassinée". Voir *AHP*, XI, 1881, p. 364.

<sup>71</sup> ADV, 1 H 2/58.

<sup>72</sup> S 105.

**Guillaume Gaubert** : Barbier à Taillebourg. Commit un meurtre pour lequel il obtint des lettres de rémission, 1435.

**Guillaume Legit** : Barbier à Saint-Jean-d'Angély où il occupa les fonctions de pair et de conseiller vers 1357-84. Vivait encore en 1391, ainsi que sa femme Huguette, pauvre et impotente.

**Guillaume de Mons** : Barbier, Poitiers, 1470.

**Guillaume Regnault** : Barbier, Châtellerauld, 1410.

**Guillaume Servant** : Barbier à Saint-Jean-d'Angély. Pair de cette ville, 1381-1405.

**Henry** : Barbier de l'amiral Prigent de Coëtivy, 1450.

**Hugues Girouart** : Barbier. Bénéficiaire d'une rente du seigneur de Glenouze en 1365.<sup>73</sup>

**Imbert** : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1406.

**Jean** : Barbier à Pons, au plus tôt vers 1292.

**Jean** : Barbier, Poitiers, 1452.

**Jean** : Barbier, Poitiers, rue de l'Aguyllerie, 1367.

**Jean** : Barbier, probablement à Poitiers. Dépose lors de l'enquête ordonnée par Louis IX en 1247.

**Jean Caquilon** : Barbier à Bressuire, 1453. Un de ses patients fut condamné à lui payer un écu d'or pour la médecine qu'il lui avait faite, et J. C. s'engagea à fournir les remèdes nécessaires pour achever la guérison.<sup>74</sup>

**Jean Dupuy** : Barbier installé dans une maison avec verger nouvellement édifiés paroisse Sainte-Opportune, " appelée Chasteau-Gaillart ", 1483-1484.<sup>75</sup>

**Jean de Vair** : Barbier, La Rochelle, 1320.

**Jean de Veir** : Barbier, La Rochelle, 1322.

**Jean Juliart** [Jouliart] : Barbier, Saint-Jean-d'Angély, 1405-26.

**Jean Mestreau** : Barbier, Loudun, 1467.

**Jean Molinea** : Barbier chargé d'une expertise pour coups et blessures à Champdeniers, 1330.

**Jean Ragaen** : Barbier à Thouars. Il lui arriva de saigner Jean, duc de Berry.

**Jeanne** : Barbière de Poitiers, secourue comme indigente par l'échevinage, 1462.

**Michaelis** : Barbier cité en 1215, mort avant 1271. Voir **Chirurgiens, Michel**.

**Micheau Delehaye** : Barbier. Loue une terre ou une maison à Bran en 1459 au plus tôt.

**Michel** : Barbier d'Hélie Rudel, sire de Pons, qui lui légua 100 sous, 1291.

**Michel** : Barbier, Aitré, 1247.

**Nicolas** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Paulin** : Barbier et bourgeois de Poitiers, cité avec Cyprienne sa femme.<sup>76</sup> En 1242 avec son frère Willelmus, il vend une maison se trouvant au carrefour de Saint-Didier.

**Pierre** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**Pierre** : Barbier, Poitiers, rue de l'Aiguillère, 1276-1277.

**Pierre Bernart** : Barbier, pair de la ville de Saint-Jean-d'Angély, 1493-95.

**Pierre de Doin** (de Doay) : Barbier, Pons, 1292.

**Pierre le Barbier** : Habite le 1er juillet 1373 paroisse Sainte-Opportune à Poitiers.<sup>77</sup>

---

<sup>73</sup> S 124.

<sup>74</sup> S 149.

<sup>75</sup> F, p. 521 n. 437.

<sup>76</sup> R, 433.

<sup>77</sup> *Ibid.*, 433.

**Pierre Lombart** : Barbier. Avec sa femme, Hilaire David, et Penote David, la fille de celle-ci, il donne décharge générale à Richart de Beric, devant le garde du scel du pont de Saintes pour le prince d'Aquitaine, en 1367.

**Pierre Pasquier** : Barbier, Poitiers, 1262.

**Raoul** : Barbier, La Rochelle, 1224.

**René Pasquier** : Barbier, Poitiers, 1262 ; cité le 23 juin 1270.<sup>78</sup> Voir **Chirurgiens**.

**Robin le Roy** : Barbier, Poitiers, 1476.<sup>79</sup>

**Samson Vincent** : Barbier, Saint-Maixent, 1459.

**Savin** : Barbier, Poitiers : en 1390, habite place Notre-Dame-la-Grande.

**Simon de Cuilli [Decuilli]** : Barbier, Bressuire, 1415-16.

**Simon Raffin** : Barbier, Luçon, 1449.

**Symon Cayllea** : Barbier cité dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbestier en 1358.

**Thévenin Gasteau** : Lui et son frère étaient barbiers de Jean, duc de Berry, 1398.

**Yvonnnet de La Motte** : Barbier, Châtellerault, 1453.

### *Chirurgiens*

**Achilley Dupuy** : Maître chirurgien, Poitiers, 1500.<sup>80</sup>

**Amaury Douhart** : Maître chirurgien, Poitiers ; habite place Notre-Dame-la-Grande en 1469.<sup>81</sup>

**Chemirault** : Maître chirurgien, Poitiers ; cité en 1454 et 1484.<sup>82</sup>

**Chenault** : Maître chirurgien, Poitiers cité en 1484.

**Colinet** : Chirurgien, Poitiers, 1454.<sup>83</sup>

**Demonts** : Maître chirurgien, Poitiers, 1483.<sup>84</sup>

**Dury** : En 1469 maître chirurgien à Poitiers ; habitait place Notre-Dame la Grande.<sup>85</sup>

**François Gruault** : Maître chirurgien à Poitiers ; habite paroisse Saint-Didier, 1483.

**Gaillardon** : Maître chirurgien à Poitiers ; reçoit un demi-écu le 17 août 1465 pour des soins donnés à Alain Rabaut, qui avait été blessé au château.<sup>86</sup>

**Gilles Texier** : Maître chirurgien à Poitiers, cité le 21 août 1492.

**Guillaume Daudebon** : Marié à Jeanne Brune, cité en 1502.<sup>87</sup>

**Guillaume de la Barre** : Maître chirurgien à Poitiers ; habitait le bourg Saint-Hilaire, 1457.

**Guillaume Marchand** : Maître chirurgien à Poitiers ; paroisse Saint-Sornin, 1457.

**Guillaume Vallade** : Maître chirurgien à Poitiers. En 1483-1484 a un homonyme dans la même ville, chirurgien.

**Jacques Angelier** : Chirurgien, Poitiers, au coin de la rue Saint-Savin, 1477.

**Jamet** : Chirurgien à Poitiers, habitait près de l'étang de Montierneuf, 1477.

**Jamet Metayer** : Chirurgien, Poitiers, 1407. Voir **Simon Metayer**.

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> ADV, G 575, fol. 11.

<sup>80</sup> R, 426.

<sup>81</sup> *Ibid.*, 425.

<sup>82</sup> *Ibid.*, 422.

<sup>83</sup> *Ibid.*, 422.

<sup>84</sup> *Ibid.*, 425.

<sup>85</sup> *Ibid.*, 426.

<sup>86</sup> 12 août 1465 : ACP, Reg. délib. n° 4, p. 321.

<sup>87</sup> R, 423.

**Jean Boudart** : Chirurgien, Poitiers ; reçoit 20 sols 6 deniers en 1465 pour des soins à un blessé : un dénommé Pilorget, garde de la porte du château, avait été blessé à plusieurs endroits par des prisonniers qui s'échappaient.<sup>88</sup> Voir **Julien Angelier**.

**Jean Cadoye** : Chirurgien de l'aumônerie Saint-Barthélemy, La Rochelle, 1471.

**Jean Chevalier** : Chirurgien, Poitiers, 1443.

**Jean de Vienna** : Chirurgien habitant à Poitiers, paroisse Saint-Savin, XIII<sup>e</sup> siècle.<sup>89</sup>

**Jean Des Mons** : Chirurgien, Châtellerauld, 1453.

**Jean Guilarneau** : Chirurgien, Poitiers, 1407.

**Jean Lappi** : Maître chirurgien, La Rochelle, 1406.

**Jean Macer** : Chirurgien, Poitiers, 1413.

**Jean Noblet** : Sire de Bannes ; chirurgien, La Rochelle, 1406.

**Jean Tournerault** : Chirurgien, Poitiers, 1456.

**Jean Vallade** : Chirurgien, Poitiers, 1416-1451; appelé en 1456 par le chapitre de Sainte-Radegonde pour soigner avec Perinet Charrier un clergeon “ lequel avoit mal en ung pié ”, il fut payé 55 sous.<sup>90</sup> Voir **Pierre Charrier**.

**Jean Villarceau** : Chirurgien, Poitiers, 1407.

**Julien Angelier** : Chirurgien, Poitiers, reçoit 20 sols 6 deniers pour soins à un blessé en 1465.<sup>91</sup>

**Julien Dupuys** : Chirurgien, Poitiers, 1483<sup>92</sup>.

**Micheau Huguet** : Chirurgien à Poitiers, 1491 ; marié à Marie Doyreau.<sup>93</sup>

**Michel** : Chirurgien à Poitiers, cité en 1215, mort avant 1271.<sup>94</sup>

**Perotin Laidet** : Chirurgien, Saint-Jean-d'Angély, 1396.

**Pierre Charrier** : Habite en 1477 à Montierneuf.<sup>95</sup> Appelé avec Jean Vallade en 1456 par le chapitre de Sainte-Radegonde pour soigner un clergeon “ lequel avoit mal en ung pié ” ; payé 55 sous.<sup>96</sup>

**René Pasquier** : Chirurgien à Poitiers, cité le 23 juin 1270.

**Richard** : Maître chirurgien, Poitiers, 1390.

**Simon** : Chirurgien, Poitiers, 1407. Peut-être **Simonet de Beaulieu** ou **Simon Belloin**.

**Simon Belloin** : Chirurgien, Poitiers, 1407 ; payait alors une rente à l'église Notre-Dame-la-Petite.

**Simon Metayer** : En 1407, Simon et Jamet Metayer payent des cens et des rentes au chapitre de Notre-Dame-la-Grande.<sup>97</sup>

**Simonet de Beaulieu** : Chirurgien, Poitiers, cité en 1407.

**Simonet Texier** : Chirurgien de l'aumônerie Saint-Barthélemy, La Rochelle, 1471.

### *Médecins*

**Aimeri Michel** : Bachelier en médecine, bourgeois de La Rochelle, 1437.<sup>98</sup>

---

<sup>88</sup> 4 novembre 1465 : ACP, Reg. délib., n° 4, p. 331.

<sup>89</sup> Cité en 1280 selon F, p. 212 n. 461.

<sup>90</sup> ADV, G 1529, fol. 85.

<sup>91</sup> 4 novembre 1465 : ACP, Reg. délib., n° 4, p. 331.

<sup>92</sup> R, 426.

<sup>93</sup> *Ibid.*, 428.

<sup>94</sup> *Ibid.*, 179.

<sup>95</sup> *Ibid.*, 422.

<sup>96</sup> ADV, G 1529, fol. 85.

<sup>97</sup> R, 180, qui le présente comme barbier et ne le fait pas figurer dans sa liste des maîtres chirurgiens.



**Alain Moissonne** : Laïc gradué en médecine, Poitiers, vers 1440.<sup>99</sup>

**Antoine Chambourel** : Né à Pamproux, maître ès arts et docteur en médecine, se fixa vers 1497 à la cour d'Alain le Grand, sire d'Albret, qu'il servit comme médecin et dont il obtint diverses faveurs. †1539. On a conservé le diplôme de bachelier de médecine qui lui fut décerné à Montpellier en 1497.

**Antoine de Lisaine** : Médecin appelé au chevet de Charles, comte d'Angoulême, à Châteauneuf-sur-Charente vers la fin de l'année 1494.

**Antoine de Montanaris** : Originaire du royaume de Naples, docteur ès arts et médecine, curé de Romagne. Acquiesça successivement en 1494 et 1501 les deux moitiés d'une maison sise à Poitiers, en la paroisse Saint-Hilaire-de-la-Celle, rue de la Tende. Mourut en 1507 en fondant dans cette maison le collège de Notre-Dame, doté d'autre part de l'hôtel de la Grissière en la paroisse de Chevenelles. Par acte du 23 septembre 1507, son frère Ange de Montanaris se désista de tout ce qu'il pouvait prétendre sur la succession.<sup>100</sup>

**Arnaud** : Médecin ; arrentement en sa faveur par le prieur de l'hôpital neuf de Pons en 1404.

**Aymeri Brugoleu** : Clerc et médecin, beau-frère d'un bourgeois de Charroux ; il mourut vers 1300.

**Elie de Castro Novo** : Physicien et légataire de Jeanne d'Albret, dame de Pons, 1357.

**Etienne La Borie** : Médecin, Pons, 1344.

**Etienne Martin** : Médecin, banni de la seigneurie de Bressuire avec défense d'exercer la chirurgie ou la médecine dans tout le pays de Poitou, 1450.

**Garcie** : Physicien. Témoin d'une donation faite à l'abbaye de la Grâce-Dieu au diocèse de Maillezais par Jehan de La Vau, seigneur de Nuaillé en Aunis, 1297.

**Gautier** : Médecin. Censier du comte de Poitou à Chizé, XIIIe s.

**Gautier Doyneau** : Prêtre, prédicateur et médecin ; mourut le 11 novembre 1348 et fut enterré dans l'église Saint-Nicolas de Fontenay-le-Comte.<sup>101</sup>

**Geoffroy Paluz** : Physicien demeurant à Poitiers en 1378.<sup>102</sup>

**Guillaume** : "Maître Guillaume", médecin salarié par le corps de ville à Poitiers avant 1440.<sup>103</sup>

**Guillaume** : Physicien, Niort, v. 1261-1322.

**Guillaume Doride** : *Clericus fisicus*, sans doute à Poitiers où il possédait un jardin. Mort avant le 3 octobre 1271.

**Guillaume Duchasteau** : Physicien de l'abbaye de Fontevrault, 1301.

**Guillaume Gervain** : Médecin du duc et de la duchesse de Berry en 1375-78 ;<sup>104</sup> physicien du duc Jean de Berry en 1391, puis établi à Poitiers : habite la paroisse Notre-Dame-la-Petite et est propriétaire de la Foucardière.<sup>105</sup> Mort avant le 20 juin 1405. Sa veuve Jeanne de Jarvazay vivait encore en 1418.

**Guillaume Langlois** : Clerc marié, médecin, Poitiers, 1270.<sup>106</sup>

**Guillaume le Moygne** : Médecin salarié par la ville de Niort le 19 novembre 1454.<sup>107</sup>

---

<sup>98</sup> S 13.

<sup>99</sup> F, p. 380 n. 390.

<sup>100</sup> F, p. 383 n. 416.

<sup>101</sup> Cf. F, p. 178.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 212 n. 461.

<sup>103</sup> ACP Reg. délib. 3 p. 148 cité dans F, p. 423 n. 688.

<sup>104</sup> F, p. 212 n. 461.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 212 n. 461 et p. 264.

<sup>106</sup> F, p. 212 n. 461.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 423 n. 690.

**J.** : Médecin de Parthenay ; il avait un fils nommé Simon, 1212.

**Jacques** : Physicien, Saint-Jean-d'Angély, 1375.

**Jacques Couiffin** : Licencié en médecine, Poitiers, seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

**Jacques Faulgourt** : Médecin de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, 1487.

**Jacques Porchet** (Perchet, Porcher) : De la nation normande. Reçu bachelier de la faculté de médecine de Paris en 1409 ; licencié et maître en 1412. Il fit acte de régence en médecine à Paris jusqu'en 1413-1414 inclusivement. A partir de 1432 à l'université de Poitiers ; premier professeur de la Faculté de médecine, il fut aussi chanoine de Saint-Hilaire et mourut en 1449. En 1446 la reine de France Marie d'Anjou avait ordonné de lui payer 30 l. t. pour s'être rendu de Poitiers à Tours au chevet de sa fille, Radegonde de France, qui mourut à Tours en 1445.

**Jean de La Rivière** : Un des deux plus anciens professeurs de la faculté de médecine de Poitiers, recteur de la nouvelle université en 1434<sup>108</sup>. Se disant légitime possesseur d'une maison forte dans la vicomté de Châtellerault, il poursuivit au parlement de Poitiers Tristan l'Hermite qu'il accusait de s'en être emparé sans aucun droit, 1436. Il invoqua les démons à la demande de Gilles de Rais<sup>109</sup>. Peut-être à identifier avec **Jean Riparia**.<sup>110</sup>

**Jean de Poulaine** : Docteur en médecine, La Rochelle, 1395.

**Jean de Saint-Michea** : Physicien, Niort, 1341.

**Jean de Ydeghen** : Docteur en médecine, La Rochelle. Visita les malades de l'aumônerie Saint-Barthélemy en 1471.

**Jean du Poiz** : Physicien, 1351.

**Jean Gylloin** : Médecin, Poitiers, 1446.

**Jean Riparia** : Docteur de la faculté de médecine de Poitiers, mort vers 1441.

**Jean Tartas** (Tartaz, Tartacii, Tarctacii, Tartin) : Reçu bachelier de la faculté de médecine de Paris en 1444. Licencié et maître en 1446. Il s'établira cette année même à Poitiers où on le rencontre jusqu'en 1460 ou 1461, salarié par la commune " affin qu'il régente en l'université et aussi qu'il demeure en ceste ville " ; sa première pension s'élevait à 20 livres et 15 setiers de froment.<sup>111</sup> Il fut percepteur des tailles royales en Poitou, membre du corps de ville de Poitiers, président du tribunal des 75 pairs et rapporteur du budget de la ville, 1472-1479. Il aurait été doyen de la faculté de médecine de Poitiers et serait mort en 1499. En 1453, il fut appelé à Niort pour constater une épidémie ; il soigna les Niortais en 1453 et 1454.<sup>112</sup>

**Jean Thibault** : Médecin, Poitiers, 1476.

**Joseph** : " Mestre Joce " était le père d'Ysaac, juif de Thouars, vers 1296 ; la qualification de "mestre" a fait supposer qu'il était médecin.

**Louis** : Physicien, Saint-Jean-d'Angély, 1414.

**Martin Clavessi** (Clavelli) **de Borenvilla** : Clerc du diocèse de Saintes et physicien, candidat à la cure de Sainte-Marie du château d'Oléron, 1263 ; chanoine de Saintes, 1288.

---

<sup>108</sup> Cf. R. Favreau, *La sorcellerie en Poitou à la fin du Moyen Age*, BSAO, 4<sup>e</sup> s., t. XVIII, 1985, p. 140.

<sup>109</sup> Cf. G. Bataille, *Le procès de Gilles de Rais*, 1965, rééd. Paris, 1979, p. 212 et 271.

<sup>110</sup> Favreau, *L'Université de Poitiers*, p. 578.

<sup>111</sup> 27 juillet 1446. ACP, J 956.

<sup>112</sup> F, p. 424 n. 693.

**Mathias Mesnages** : Paraît avoir été l'un des maîtres de médecine de l'université de Poitiers, 1432.<sup>113</sup>

**Michel de Bouhain** : Ecolier de la faculté de médecine de Paris, 1473-1474. Mort le 1er octobre 1504, il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers dont il était chanoine. Neveu de **Robert Poitevin**.<sup>114</sup>

**Nicolas Jourdain** : de Bressuire, se disait professeur en médecine. Poursuivi en 1452 à la requête d'un apothicaire de Thouars, il fut renvoyé sans amende parce que pauvre, mais il se vit défendre d'exercer en la châtellenie de Bressuire avant que la cour ne soit assurée de ses compétences.<sup>115</sup>

**P.** : Physicien, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Talmont, 1225.

**Pierre** : Médecin. Censier du comte de Poitou, à Chizé, XIII<sup>e</sup> siècle.

**Pierre d'Auvergne** : *Petrus de Alverna Clericus physicus* :<sup>116</sup> Poitiers, paroisse de Saint-Savin, dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

**Pierre Endradi** : Physicien à Pons ; il était marié. En 1298, l'Hôpital Neuf constitua en sa faveur une rente annuelle et viagère de 50 sous.

**Pierre Mahault** : Docteur en médecine, était " allé à Nantes régenter en l'université ". A Poitiers en 1461 ; comme il manifestait le désir de retourner à Nantes, les élites de Poitiers, pour le retenir, lui offrirent une pension annuelle de 60 livres " jusqu'à ce qu'il soit pourvu de la prebende de Saint Pierre Pulier, ou d'un autre bénéfice qui le vaille ".

**Pierre Prepositi** : Maître en médecine, médecin et familier du cardinal Guillaume d'Aure, abandonna la cure de Sainte-Marie, à Villepouge, pour un canonicat de l'église de Saintes, 1341.

**Raoul de La Woestine** (de Lavestine, de Woestinia) : Originaire d'Ypres. Maître ès arts et en médecine en 1468. Le 14 novembre 1474 il fut admis à tenir lecture de médecine à Poitiers, dans la chambre de l'échevinage.<sup>117</sup> En 1477 il est médecin de Dunois, bâtard d'Orléans. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il habitait à Poitiers, rue de la Regratterie, une maison appartenant à l'Aumônerie de la ville. Il mourut en 1505 et alla rejoindre en l'église Sainte-Opportune son parent André de L. W., prêtre, et sa femme Catherine Guérie (†1497). Son fils André devenu bachelier en droit, vendit en 1508 une rente sur les moulins de Preuilly. Le manuscrit 151 de Poitiers lui a appartenu.

**Raymond** : Physicien, La Rochelle, 1352.

**Robert** : Médecin salarié par la ville de Niort le 24 février 1455, à défaut de la venue sollicitée de Jean Tartas.<sup>118</sup>

**Robert Masselin** : Appartenait à une famille bourgeoise de Rouen. Aurait étudié la médecine à Paris. Alla à Chypre, à Rome. On le trouve ensuite à La Rochelle, Poitiers, Châtellerauld, et Orléans, où il entra au service de la duchesse d'Alençon. La fabrication de fausses bulles pontificales lui valut d'être arrêté et conduit à la conciergerie de Poitiers. En 1430, Charles VII le tira de prison et il devint le médecin de Georges de La Trémoille. En 1431, le roi lui fit remettre une allocation de 100 l. C'est sans doute le même personnage qui fut recteur de l'université de Caen en 1442.

---

<sup>113</sup> Cf. F, p. 265 : " Mathieu Ménages, théologien qui fit partie de la commission chargée d'examiner Jeanne d'Arc. Assista à l'installation de l'université de Poitiers. "

<sup>114</sup> F, p. 460.

<sup>115</sup> S 215.

<sup>116</sup> R, 180.

<sup>117</sup> ACP, Reg. délib. n° 7, p. 144.

<sup>118</sup> F, p. 423 n. 690.

**Robert Poitevin** : Avait commencé des études de médecine à Montpellier et les poursuit à Paris. Reçu bachelier en médecine en 1416, licencié et maître en 1418. Elu doyen en 1419, il ne cesse plus ensuite de figurer dans la liste des maîtres régents. Il fut également entre autres trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers et donc chancelier de l'université en 1448. Il fut médecin de Marie d'Anjou dès 1427, de Charles VII en 1444 et de Louis XI, et donna des soins, entre autres, à Charles d'Orléans et Marie de Clèves, au duc de Bretagne Pierre II à Nantes, à la reine Charlotte de Savoie. Une inscription dans l'église Saint-Hilaire le qualifie de “ domini nostri regis physicus ” ; un autre monument lui fut érigé à Notre-Dame de Paris ; l'épithaphe, datée de 1476, dit : “ quondam illustrissimae Mariae Francorum reginae physicus qui obiit in senectute bona anno Domini 1476 ”. Il fit construire la porte principale de Saint-Hilaire et y fut enterré. Il légua au chapitre de Saint-Hilaire entre autres biens 500 écus d'or pour son anniversaire et à la ville de Poitiers, six volumes de médecine. Il mourut le 26 juillet 1474, sans doute à l'âge de 81 ans.

**Roullet Aymon** : Médecin, Poitiers, 1454.<sup>119</sup>

**Roux de Poitiers** : Médecin appelé à Châteauneuf-sur-Charente au chevet de Charles, comte d'Angoulême, vers la fin de l'année 1496.

**Simon Aligret** (Alegret, Aligreti, Alligreti) : Clerc du diocèse de Bourges, maître ès arts de l'université de Paris, 1379 ; sous-diacre et maître régent de la faculté de médecine de Paris, 1387. Médecin du duc de Berry dès 1397-98, à qui il donna notamment en étrennes des livres précieux. Il fut entre autres trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. Il mourut à Rouen en 1415 et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire dans la cathédrale de Bourges.

**Simon de Bona Hora** : Ecolier de l'université de Montpellier, 1332. Physicien de Renaud, seigneur de Pons, et de Jeanne d'Albret son épouse, 1351-57.

**Symel de Pontz** : Physicien témoin en 1361 de la délivrance de la place de Cognac au commissaire du roi d'Angleterre, en exécution du traité de Brétigny.

**Thomas** : Médecin, donna ses soins à Marie de Raix, épouse de l'amiral Prigent de Coëtivy à La Rochelle, 1450. Vers 1460 médecin de Marie de Valois, dame de Taillebourg.

**Thomas Suyreau, dit Quissarme** : Famille poitevine. Médecin de Charles Ier d'Anjou, comte du Maine, grâce à qui il eut la charge d'aumônier de la Vieille-Aumônerie des femmes et filles trouvées de Saint-Maixent, et celle de juge de Saint-Maixent et de la cour de prévôté dudit lieu. En 1459 il était docteur en médecine, seigneur de la Grenatière et de Surin. En 1451, il était encore établi à Châtellerault. Après son mariage en 1461, il se fixa à Saint-Maixent, et fut docteur régent à la faculté de médecine de Poitiers en 1469.<sup>120</sup> A la mort du comte du Maine en 1473, il devint le médecin ordinaire de Louis XI.

## Bibliographie

Boissonnade P. dir., *Histoire de l'université de Poitiers, passé et présent (1432-1932)*, Poitiers 1932.

Boissonnade P., *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution*, 2 voll., Paris, 1900.

Bonnin A., *L'Assistance et la charité à Poitiers XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Poitiers 1998.

de Lespinasse R., *Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, vol. III, Paris 1897.

<sup>119</sup> ADV, G 1775.

<sup>120</sup> Cf. Favreau, *L'Université de Poitiers*, pp. 549-583.

- Favreau R., *L'Université de Poitiers et la société poitevine à la fin du Moyen Âge*, in *Les Universités à la fin du Moyen Âge*, Actes du congrès de Louvain (26-30 mai 1975), Louvain 1978, pp. 549-583.
- Favreau R., *Épidémies à Poitiers et dans le Centre-Ouest à la fin du Moyen Âge*, in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, CXXV (1967), pp. 349-398.
- Favreau R., *La sorcellerie en Poitou à la fin du Moyen Age*, in *BSAO*, 4<sup>e</sup> s., XVIII (1985), pp. 133-154.
- Favreau R., *La Ville de Poitiers à la fin du Moyen Age*, 2 vols, Poitiers 1978.
- Favreau R., *Robert Poitevin, professeur à Paris, médecin des princes, trésorier de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers*, in *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, VI (1961-2), pp. 141-151.
- Jacquart D., *La Médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris 1998.
- Jacquart D., *Le Milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève 1981.
- Jacquart D., *Supplément au dictionnaire de Wickersheimer*, Genève 1979.
- Patzelt E., *Moines-médecins*, in *Études de civilisation médiévale. Mélanges E.-R. Labande*, Poitiers 1974, pp. 577-588.
- Rambaud P., *La Communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers*, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, X (1918), pp. 177-439.
- Rambaud P., *Les Statuts de la faculté de médecine de Poitiers*, in *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3<sup>e</sup> s., 3 (1913-1915), pp. 3-63.
- Wickersheimer E., *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, 2 vols, Paris 1936.